INTENDANCE SANITAIRE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

RAPPORT

SUR LES

MESURES A PRENDRE IMMÉDIATEMENT

CONTRE

LE CHOLÉRA MORBUS.

Lille, dimanche 1.er avril 1832.

La commission de l'intendance sanitaire chargée de rechercher quelles sont les mesures qui sont urgentes dans un moment où la prudence doit faire admettre comme possible le développement du choléra morbus au milieu de notre cité, n'a point perdu un seul instant; elle s'est occupée de l'importante mission qui lui était imposée avec toute la diligence que commandent les circonstances : nommée samedi soir, le dimanche matin elle inspectait les établissemens qu'on devrait destiner à recevoir les malades atteints de l'épidémie; le soir son rapport était prêt. Cette commission était composée de MM. de Chamberet, Bailly, Brigandat, Kuhlmann et moi; elle m'a chargé de vous faire connaître le résultat de son travail.

La commission, tout en espérant que le choléra ne se répandra pas dans notre ville, a pensé qu'il fallait agir comme si demain nous devions avoir des malades à recueillir et à soigner. Dans cette hypothèse, qui, nous le croyons, ne se réalisera pas, mais que l'humanité doit nous faire prévoir, que devons-nous faire? que pouvons-nous faire?

Voilà les questions que nous nous sommes proposées! nous avons pensé qu'il fallait tenter tout ce qui était en notre pouvoir, mais qu'il était inutile d'indiquer les choses bonnes placées hors des bornes de la possibilité actuelle. L'intendance fera sans doute tous ses efforts pour découvrir successivement les causes d'insalubrité qui nuisent à notre cité et les moyens de les détruire; aujourd'hui elle doit se borner, selon nous, à demander ce qui est immédiatement applicable, ce que permettent les ressources connues de la ville. Elle omettra les longues et dispen-

dieuses entreprises, mais elle mettra de vives instances à solliciter tout ce qui est susceptible d'une prompte exécution.

Une question grave, difficile, dominant toutes les autres, arrive en première ligne : nous l'aborderons. La contagion, voilà d'abord ce qui doit nous occuper. Or, tous les faits attestent que la maladie ne se comporte pas comme si elle se transmettait ou par le contact, ou par les émanations directes des malades; ceux qui fréquentent les hôpitaux, qui soigent les malades, qui ensevelissent les morts, qui ouvrent les cadavres, ou qui, poussant plus loin leurs expériences, se couchent dans le lit non refroidi des victimes, ou avalent les matières qu'elles ont vomies, tous ceux-là ne sont pas plus sujets à contracter la maladie que les autres. Ainsi, point d'isolement des maisons, point de séquestration de quartiers, de cordons sanitaires, d'interruption des communications, de cessation d'affaires : toutes ces mesures sont inutiles, elles sont dangereuses, elles sont plus terribles que la maladie même; elles ne l'arrêtent point, car un jour elle apparaît à Londres et, sans intermédiaire, elle naît au milieu de Paris; elles ne l'arrêtent point, et l'effroi, le désespoir, la misère, l'insalubrité qu'elles causent, exaspèrent le fléau qu'on voudrait borner.

Le choléra morbus étant donc, pour ceux qui écartent toutes les fausses préventions, une maladie qui marche comme celles qu'on voit régner épidémiquement dans nos contrées, nous devons prendre contre lui les mesures qui seraient indiquées contre toutes les maladies régnantes. Nous devons soigner les malades pauvres, veiller exactement à la salubrité générale, et veiller, autant que possible, à celle des demeures particulières; le service de santé, l'hygiène publique et l'hygiène privée formeront donc les trois divisions de notre travail.

SERVICE DE SANTÉ.

Le service de santé doit fixer principalement l'attention de l'autorité municipale. Qu'on se persuade bien qu'en lui réside surtout le salut des populations atteintes de la maladie qui nous occupe; il doit attirer toute notre sollicitude. Deux idées doivent rester toujours présentes : le choléra ne peut se traiter dans la demeure du pauvre, et le succès du traitement dépend de sa promptitude. De là, la nécessité d'avoir des hôpitaux où tout malade puisse toujours être admis, et un service à domicile si exact que tout cholérique puisse être visité au moment de l'invasion de la maladie. Nous devons donc nous hâter d'organiser nos hôpitaux et le service à domicile.

Des hôpitaux.

Les hôpitaux des cholériques ne doivent pas être dis

hôpitaux ordinaires, parcequ'il faudrait créer tisannerie, cuisine, chaudières de bains, tout le service enfin. Cependant, pour la commodité et des malades et de ceux qui leur donnent des secours, les cholériques doivent être placés dans des salles spéciales. Les femmes doivent être séparées des hommes. Quarante lits paraissent suffisans pour les femmes, soixante à soixante-dix pour les hommes, en comprenant les convalescens. Ces derniers, autant que possible, auront des salles particulières. Les fournitures des lits doivent pouvoir être facilement renouvelées; les infirmiers doivent être nombreux.

L'hôpital Saint-Sauveur peut facilement remplir toutes les conditions que nous exigeons : les trois nouvelles salles construites sur le devant, encore inhabitées, mais parfaitement sèches, peuvent contenir soixante-dix lits; l'une, qui a des dégagemens, un escalier particulier, etc., conviendrait très-bien aux convalescens. Ces trois salles seraient destinées aux hommes. Pour loger les femmes : il faudrait placer au rez-de-chaussée, dans la grande salle nouvelle, les blessés contenus dans les deux salles du fond qui prennent jour sur le jardin. Dans ces dernières seraient réunies les femmes qui habitent actuellement la salle qui borde le rempart depuis la façade jusqu'à la deuxième cour. Quelques petites chambres seront facilement appropriées pour les convalescentes. De cette manière, les salles de cholériques seront séparées, et on y sera introduit sans avoir aucune communication avec le reste de l'hôpital. La seule dépense qu'il y ait à faire est donc l'établissement d'une centaine de lits; un grand nombre de lits en fer sont déjà dans les salles nouvelles, mais ils ne sont pas suffisans et ne sont pas garnis. L'hôpital doit nécessairement faire cette dépense; car, en tout état de chose, il doit s'y soumettre, parceque c'est à cette seule condition qu'il peut utiliser les bâtimens qu'il a fait construire; d'ailleurs, nous le déclarons avec conviction, lorsqu'il aura fait établir les lits que nous demandons, il n'en aura pas le nombre que réclament les besoins de la population pauvre; enfin, tout le monde reconnaît qu'un hôpital doit posséder dans ses magasins un matériel plus considérable que celui qu'exigerait sa population habituelle, parcequ'il doit être en mesure de suffire aux calamités extraordinaires. Les lits devant donc être définitivement achetés doivent l'être en ce moment, l'hôpital dût-il contracter un emprunt; car les excédans des revenus, avec lesquels on a pu faire des constructions considérables, suffiraient pour amortir l'emprunt.

Nous prenons une conclusion :

Il faut, 1.° garnir immédiatement tous les lits existans.

2.° Faire construire le nombre de lits nécessaires pour remplir

les trois salles nouvelles du premier étage et la grande salle nouvelle du rez-de-chaussée ; c'est-à-dire compléter le nombre 100.

3.° Fournir chaque lit d'une paillasse, deux ou trois matelas, quatre à six paires de draps, deux couvertures, un oreiller.

4.° Se munir de garde-robes portatives en nombre suffisant.

5.° Avoir des baignoires mobiles et des appareils propres à faire prendre des bains de vapeur.

6.° Annoncer aux médecins titulaires qu'ils seront chargés du service des nouvelles salles, et qu'il leur sera donné des adjoints, s'ils le demandent.

7.° Désigner les élèves qui feront le service quand ils en seront requis.

8.° Désigner dix infirmiers et six infirmières qui seront payés quand ils seront employés.

Nous pensons qu'en prenant ces mesures nous pourrons accorder les secours nécessaires à tous ceux qui en auront besoin. Cependant, comme il s'agit ici de tout prévoir, nous devons annoncer que si, contre tout calcul, notre hôpital était insuffisant, nous pourrions ouvrir de nouveaux asiles aux malheureux qui en réclameraient. L'hôpital Gantois peut nous offrir plusieurs belles salles dans lesquelles on pénétrerait par des entrées particulières. S'il arrivait que le nombre des individus atteints par l'épidémie fût considérable, on pourrait les placer dans ce nouveau local, ou au moins y faire passer les convalescens qui sortiraient de l'hôpital Saint-Sauveur.

Ce n'est pas tout : l'hôpital Comtesse pourrait encore nous être d'un puissant secours : le dortoir des Bleuets contiendrait facilement quarante lits ; on le consacrerait aux hommes. L'école d'enseignement mutuel pour les filles, et quelques chambres que loue le sieur Duriez, sont contiguës au dortoir précédent, on pourrait en faire une belle salle pour les femmes. Cette disposition aurait de nombreux avantages : les hommes et les femmes auraient des entrées spéciales et seraient placés dans leurs lits sans entrer dans l'hôpital ; un service composé de bains, tisannerie, appareils pour faire les bouillons, pharmacie, etc., se trouve organisé. Le local que nous indiquons serait de plus extrêmement bien placé ; car si l'épidémie était arrivée au point que les salles de l'hôpital Saint-Sauveur fussent insuffisantes, le service ne pourrait être rapidement fait qu'autant qu'on trouverait un hôpital vers l'extrémité opposée. Nous savons qu'il faudrait assigner un nouveau local à une école, mais c'est chose plus facile que de trouver un hôpital entièrement constitué. Nous savons aussi qu'il faudrait déloger les Bleuets, mais on pourrait disposer les écoles académiques pour les recevoir pendant la nuit ; ou bien si, comme on doit l'espérer, on se hâte de rendre habitable le dortoir des Vieux-

Hommes, la salle qui se trouvera au-dessus de celui-ci sera mieux encore destinée à servir de dortoir aux Bleuets.

Du reste, quant à l'hospice Gantois et à l'hospice Comtesse, nous conseillons de ne rien faire actuellement, convaincus que nous sommes que l'hôpital Saint-Sauveur suffira. Nous n'avons parlé des deux autres que pour convaincre tout le monde que, dans toutes les circonstances possibles, l'autorité pourra se mettre facilement et promptement en mesure de donner des secours efficaces à tous ceux qui en auront besoin.

Du service à domicile.

Les hôpitaux si utiles, si indispensables, n'auraient aucun avantage, si les malades n'y étaient commodément et immédiatement transportés. La maladie est vive, rapide, inopinée; que les soins soient plus prompts qu'elle. Que l'administration des remèdes soit instantanée, nous aurons peu de malheurs à déplorer. Que dans tous les lieux, à toutes les heures, et le jour, et la nuit, les secours et les hommes soient prêts; qu'on veille partout sur l'ennemi, et qu'à chaque instant on signale ses pas : le salut commun en dépend. Il faut qu'au moment où un homme est saisi par les angoisses de la maladie, il trouve, et le médecin, et les remèdes dont il a besoin, et une litière salutaire, et des hommes pour le porter à l'hôpital.

Pour obtenir de tels résultats, voici l'organisation que nous proposons :

1.° Un bureau de secours sera établi dans chacun des cinq arrondissemens de la ville. Il sera placé dans la maison qui sert maintenant à la distribution des secours publics.

2.° Tous les médecins de la ville seront attachés à ces bureaux. Ils seront répartis dans chacun, en raison de la population pauvre de l'arrondissement.

Ils seront attachés au bureau de l'arrondissement qu'ils habitent ou à celui de l'arrondissement le plus voisin.

En conséquence, sont proposés,

Pour le 1.er *arrondissement :*

MM. Boulet.
Degland.
Murville.
Fréville.
Guillemot.
Verviers.
Tilman.
Vanderhaeghen.
Brissez aîné.
Courrière.

Pour le 2.e arrondissement :

MM. Dourlen fils.
Lefebure.
Léonard père.
J.-B.te Lestiboudois.
Demortain.
Trachez, rue Sainte-Catherine.
Hautrive.
Hannoire.

Pour le 3.e arrondissement :

MM. Martin.
Capon.
Tison fils.
Brielman.
Doyen.
Faille.
Morel.
Boulanger.
Godefroy.
Judas.
Delemar.
Dourlen père, chirurg.en

Pour le 4.e arrondissement :

MM. Brissez.
Cavalier.
Hevin.
Masse.
Vaillant.

Pour le 5.e arrondissement :

MM. Pucelle.
Dourlen, rue du Gros-Gérard.
Macartan.
Latour.
Costime.
Cuvelier.
Gouttière.

La mairie s'entendra avec les médecins pour obtenir leur acceptation des fonctions qui leur seront confiées.

Il est indispensable de les exempter du service de la garde nationale pendant la durée de l'épidémie.

Les médecins de chaque bureau conviendront entr'eux des heures pendant lesquelles ils seront de service, de manière que pendant toutes les heures l'un d'eux soit disponible.

Ils enverront tous les jours à l'intendance le nom des cholériques qu'ils auront visités.

3.° Les médicamens nécessaires aux cholériques seront pris chez tous les pharmaciens de la ville, qui accepteront le tarif de la mairie. Ils seront délivrés sur un bon du médecin, mentionnant le nom du malade, et remis au maire dans les vingt-quatre heures.

4.° A chaque bureau seront attachés deux à six porteurs, selon les besoins, et un concierge. Deux porteurs seront en permanence dans les bureaux; tous seront logés à proximité.

5.° On établira immédiatement, dans chaque bureau, un poële propre à chauffer du sable.

On se procurera un certain nombre de sachets et la quantité de sable suffisante pour les emplir.

6.° On fera construire plusieurs litières ou brancards couverts. Ils seront garnis de matelas et de couvertures de laine.

7.° La municipalité prendra, avec une manufacture de produits chimiques, les arrangemens nécessaires pour obtenir promptement, en cas de besoin, le chlorure de chaux, en quantité convenable.

DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Dans les dispositions que nous venons de conseiller, nous avons agi comme si le choléra était dans nos murs : nous avons sollicité des secours, parce qu'il serait insensé de faire les préparatifs au moment où il attaquerait notre population : alors il serait trop tard ; il aurait sévi contre nous, avant que nous eussions songé à nous faire un abri. Mais ce que la prudence nous force de regarder comme une chance admissible est loin d'être probable : l'épidémie contre laquelle nous prenons des précautions est loin de nous atteindre ; nous pouvons l'éviter encore, et nous l'éviterons d'autant plus que nous observerons plus scrupuleusement les préceptes de l'hygiène, et si, malgré les soins que nous prendrons, elle vient à nous attaquer, elle sera d'autant moins redoutable que nous nous serons placés dans des conditions plus favorables.

Au milieu des circonstances où nous nous trouvons, le devoir le plus impérieux de l'intendance sanitaire est donc d'appeler l'attention des magistrats sur tout ce qui intéresse la salubrité de la ville ; nous demandons que la voie publique soit partout débarrassée des causes d'infection, que la propreté la plus recherchée règne en tous lieux, et qu'on empêche toutes les émanations délétères.

Pour arriver au but, voici les mesures que nous croyons nécessaires :

1.° Un réglement de police prescrira aux habitans de balayer tous les jours, à une heure déterminée, jusqu'au milieu de la rue, sur tout le front de leurs propriétés, et à réunir les immondices en tas ;

2.° On les engagera à pomper simultanément et à laver le fil d'eau ;

3.° Une cloche annoncera par-tout l'heure de balayer ;

4.° Des tombereaux passeront tous les jours, dans toutes les rues, à heure fixe, pour enlever les immondices ;

5.° Une sonnette annoncera leur passage :

On sonnera dans toutes les *cours* qui aboutissent aux rues parcourues ;

6.° Les hommes chargés d'enlever les immondices seront munis de brouettes et de paniers pour enlever celles des ruelles et des impasses ;

7.° On rétablira dans toutes les cours la pente des fils d'eau et du pavé, afin que nulle part ne se rencontrent des eaux croupissantes ;

8.° On chargera, dans chaque ruelle, un individu d'entretenir la propreté :

Des secours particuliers lui seront accordés à cet effet ;

9.° Dans toutes les rues, un ou plusieurs citoyens seront nommés inspecteurs de salubrité. Ils seront chargés de veiller à l'exécution des réglemens de police sanitaire ;

10.° On fera exactement curer tous les égoûts ; on fera garnir leurs bouches de cuvettes hermétiques dans les ruelles insalubres : nous renvoyons du reste à ce qui est dit des égoûts, dans un mémoire sur les canaux adressé à l'administration municipale ;

11.° Les canaux seront assujettis à une police rigoureuse : on veillera à ce qu'aucune ordure n'y soit jetée, à ce qu'aucunes latrines n'y débouchent, et on en renouvellera l'eau fréquemment, par les moyens indiqués dans le mémoire que nous venons de citer ou par tout autre qu'on jugera plus convenable. Nous indiquerons comme les plus malsains, les canaux du Pont-de-Flandres, des Vieux-Hommes, des Ponts-de-Comines, de la rue de la Quennette, de la cour Saint-Clément, des Poissonceaux, du Cirque ;

12.° On tiendra la main à ce que les lois et ordonnances sur les établissemens insalubres soient sévèrement exécutées ;

13.° On invitera les manufacturiers à assainir leurs ateliers, en ouvrant les fenêtres, en enlevant toutes les ordures, en faisant des fumigations, en blanchissant les murs intérieurs.

14.° L'administration proposera un réglement pour faire prendre toutes les précautions nécessaires, fixer la longueur du temps de travail, etc.

Dans les circonstances qui peuvent peser sur nous, la liberté, ou plus souvent le caprice individuel, doivent céder à des considérations d'ordre public ; tous les citoyens doivent contribuer au salut de tous ; nul n'est nuisible à lui seul ; il peut causer les souffrances ou la mort de ses voisins ou de ses subordonnés. Aussi, chacun est intéressé à surveiller les autres et à se joindre à eux. Les inspecteurs ne doivent pas craindre de mettre de la rigueur dans leur surveillance ; ils rendent service à eux-mêmes, à leurs concitoyens, à ceux même qu'ils croiraient devoir avertir, ou signaler à l'autorité.

Toutes les mesures générales que nous venons d'indiquer sont de la plus grande importance : nous croyons donner un bon exemple

à tous ceux qui accepteront les fonctions de surveillans, en citant quelques faits particuliers que nous ont révélés nos visites des divers quartiers de la ville.

Nous avons indiqué, comme étant à réparer, le pavé de toutes les cours; nous citerons en particulier celui des cours du Cygne, du Roi-de-Pologne, Flament, du Haut-Ballot, de l'Assommoir, du Vacher rue des Fossés-Neufs, de la Baignerie, du Pourpoint-d'Or, Notre-Dame, à Soldats, des Trépassés, des Deux-Épées, Michel, à Fiems, des Élites, à l'Eau rue des Étaques, de l'Apôtre, du Bateleur, de Maître-Charles, à Chiens, Sauvage, Saint-Jean, Jeannette, du Cerisier, du Puits, du Gha, du Coq-d'Inde, à Clous.

Le passage qui se trouve au bout de la rue Sans-Pavé est sans pavé; dans cette rue, (N.° 2), est une maison qui menace ruine et dont la démolition est exigée par la sûreté publique. L'extrémité de la rue du Bombardement est mal pavée, ainsi que la rue des Trois-Molettes, la rue des Etaques et la rue des Robleds.

Nous avons demandé le balayage des cours. Nous citerons comme très-malpropres les cours du Pourchelet, du Coq-d'Inde, de la Baignerie, Lottin, Jeannette, du Vert-Lion, de la Bourloire.

On doit surveiller aussi, sous ce rapport, les impasses, comme la rue Maugré, du Pont-à-Raines, le fond de la rue des Urbanistes, etc.; les rues écartées, comme celle des Poissonceaux, etc.

Nous avons demandé l'exécution des lois contre les établissemens insalubres; nous devons signaler un dépôt d'os dans la rue de Fives, dans la rue des Robleds et dans la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. Ces établissemens sont de première classe et ne peuvent être placés dans l'intérieur des villes. Les ateliers pour la fonte des suifs demandent de notables améliorations et une surveillance exacte : dans plusieurs il se fait des amas de tissu cellulaire graisseux qui entrent en putréfaction et répandent une odeur infecte. La raffinerie de sucre de la rue d'Amiens, N.° 5, laisse écouler, dans des ruisseaux sans pente et à découvert, des substances animales en putréfaction. Ces matières traversent la maison N.° 16 de la rue de l'A B C; il faudrait recouvrir les ruisseaux et leur donner une pente suffisante.

Nous avons parlé des soins que demandaient les égoûts; nous dirons que la plupart des cuvettes ne sont plus hermétiques, et qu'elles sont construites de manière à s'obstruer très-facilement; on s'en plaint généralement. Il faut rétablir la bouche de l'égoût de la rue Doudin, de la cour d'Egypte, de la cour des Elites, de la cour d'Assonville, des Pauvres-Claires, de la rue des Robleds.

L'aqueduc qui conduit les eaux de la poste aux chevaux à travers la cour de la Brouette est dans le plus mauvais état; il est à reconstruire.

Nous avons attiré l'attention sur la police des canaux; nous

dirons qu'un monceau de gravois a été déposé au Trou-aux-Anguilles, et qu'il arrête presque l'eau ; des latrines sont ouvertes dans le canal des Boucheries près son passage sous la rue de Paris, d'autres à la sortie de la voûte des boucheries, etc.

Les latrines, en bien des circonstances, méritent l'attention : les latrines publiques de la cour de l'Apôtre sont infectes ; il en est de même dans un grand nombre de cours, comme dans les cours Sauvage, Jeannette, Michel. Les latrines particulières, dans beaucoup de maisons qui n'ont point de cour, sont placées, suivant une règle qui paraît adoptée, immédiatement sous l'escalier et fort mal construites ; l'odeur se répand dans toutes la maison, et dans le haut et dans le bas; l'escalier se pourrit facilement; de là de fréquens accidens. Il faudrait, quand cela se peut, déplacer les latrines, ou établir des conduits d'aérage ; on cite particulièrement, comme ayant besoin d'améliorations, celles des rues des Pénitentes, du Gard, des Célestines, à Claques, Saint-Joseph, Mengaugue, d'Ostende, de la cour du Guet.

En bien des endroits des urinoires seraient nécessaires : ce serait surtout dans les lieux que l'expérience indique comme étant ceux où une grande quantité d'urine est déposée, comme dans la cour Guiterne, au moulin du Château, la rue Saint-Jacques, sous le Pont-Neuf, le coin de la rue des Bateliers, le coin de la rue de Thionville, rue des Pénitentes, sous le Beffroy, rue des Sept-Sauts, rue de la Nef; plusieurs sont nécessaires au marché à la Volaille.

C'est surtout relativement à la salle de spectacles que nous croyons devoir insister sur l'observation que nous faisons ici. Nous n'avons pas besoin de dépeindre l'état des trottoirs et des rues environnantes les jours de représentation. Il serait utile de déposer des baquets ; nous savons bien qu'ils seraient insuffisans, parce que tous les hommes vont satisfaire au besoin d'uriner précisément au même moment. Mais enfin, ces baquets seraient utiles. Ce qu'il y aurait de mieux à faire, serait une rigole taillée dans le grès qui s'étendrait le long du mur dans tout le pourtour de la salle, et qui communiquerait d'espace en espace avec un aqueduc souterrain. Mais cette construction entraînerait à une dépense considérable; peut-être la ville serait, en ce moment, hors d'état d'y pourvoir : nous demanderions, dans ce cas, qu'on disposât le pavé des rues environnantes de manière qu'il formât un fil d'eau disposé le long du bord extérieur du du trottoir, et communiquant avec les égoûts voisins; par ce moyen, ces rues ne seraient plus couvertes d'urine, la terre placée entre les joints des pavés n'en serait plus imprégnée; ce serait une grande amélioration. Les trottoirs seraient encore salis, il est vrai, mais ils seraient facilement lavés, et au moyen des baquets, ils seraient infiniment plus propres. Du reste on y

jetterait, plusieurs fois par jour, une grande quantité d'eau, chose très-facile à cause du voisiuage de la pompe et du nombreux personnel attaché au théâtre.

Les cours et ruelles sont généralement pourvues d'eau ; nous dirons cependant que dans la cour de la Baignerie, le manque d'eau est un grand mal ; il y existe un puits, mais il manque de seaux et de cordes ; les hospices, propriétaires de la plupart des maisons, devraient compléter les ustensiles du puits, ou mieux y placer une pompe.

Nous avons demandé avec instance la propreté de la voie publique ; nous demanderions qu'on n'y laissât séjourner aucune immondice ; les vacheries, si nombreuses dans les ruelles de notre ville, n'ont souvent pas d'autre lieu de dépôt pour leurs fumiers, que la ruelle elle-même ; nous citerons la cour du Lion-d'Or, qui possède une vacherie, dont le local est restreint à un point incroyable ; le fumier est déposé avec celui provenant de la poste aux chevaux, l'eau qui en découle salit le pavé. Il faut exiger des lavages fréquens.

Il faut que le fumier ne séjourne pas plus de deux jours au dépôt.

Il faut rappeler les réglemens sur les vidanges et le transport des fumiers.

Il faut empêcher les personnes qui font paver leurs trottoirs de les recouvrir de fumier ; ils pourront y mettre de la tannée, ou les résidus des bois qui ont servi à la teinture, à la condition de recouvrir le tout de planches bien jointes et bien clouées.

L'entrepreneur du balayage jette dans les rues un fumier trop consommé et qui répand une très-mauvaise odeur.

Des démolitions empêchent l'écoulement des eaux de fumier de la caserne des Buisses, qui n'est point assez souvent enlevé.

Nous citons comme devant être l'objet d'une police spéciale, le marché aux hardes, qui se tient le dimanche sous les abris du marché à la volaille. Le commerce de friperies pourrait être dangereux s'il s'emparait de vêtemens malpropres, entassés, imprégnés de substances fermentescibles ; du reste, il ne s'agit pas en ce moment d'en proposer la suppression.

Le séjour des voitures qui servent au transport du poisson cause une grande infection sur les Ponts-de-Comines, etc.

Il faut inspecter scrupuleusement le poisson mis en vente sur le marché, et faire exécuter les réglemens qui ont pour objet la santé publique.

Parmi les établissemens publics qui ont fixé notre attention, nous devons citer le collége dont les classes ne peuvent être ni éclairées ni ventillées, dont la cour a besoin d'un nouveau pavage, et dont les eaux de ménage, ainsi que les eaux de pluie de la

terrasse n'ont point d'écoulement, à cause de l'encombrement complet de l'égoût;

L'hôpital militaire dont les latrines sont infectes, et qui récèle dans son sein un appareil propre à extraire la graisse des os et, par suite, un dépôt d'os, établissement de 1.re classe que la loi éloigne des habitations;

La caserne des Buisses, dont la fosse d'aisance est vidée par le passage qui se trouve à l'extrémité de la rue Sans-Pavé; l'ouverture de cette citerne n'est pas fermée, la pierre étant cassée;

Le petit quartier de La Magdeleine qui devrait être assaini;

L'hôpital-général dont les salles ont besoin d'être aérées;

La caserne Saint-André, qui contribue puissamment à l'insalubrité de la rue du Guet, dont elle n'est séparée que par une porte cochère. Près de cette porte les chevaux sont saignés ou soumis à d'autres opérations, et même abattus. Le sang se répand dans la rue du Guet, où il séjourne. Il faut remédier à cet inconvénient et faire exécuter les réglemens sur l'*abattage* des animaux;

Enfin, le Petit-Hôtel, odieuse et insalubre prison. Il faut de toute nécessité réduire le nombre des prisonniers; ne plus permettre l'habitation des cachots; ouvrir, dans les deux chambres où couchent les hommes, des fenêtres grillées, du côté de la cour du Fresne, à la hauteur du plafond; réparer le carrelage de ces chambres; faire aérer le chauffoir où sont entassés les buveurs, etc., etc.

La prison militaire, dite de Saint-Pierre, se trouve à-peu-près dans les mêmes circonstances; cette prison est encombrée, l'air est entièrement vicié, les latrines sont mal construites et les lunettes placées dans l'intérieur des bâtimens; les chambres de la tour sont surtout extrêmement insalubres. Le choléra ne pourrait manquer d'exercer beaucoup de ravages dans cette prison, s'il y pénétrait; il est donc urgent d'en ordonner promptement l'assainissement. Le moyen le plus efficace serait de faire évacuer une partie des prisonniers sur Aire, Saint-Omer, Dunkerque, etc. On nous annonce que l'autorité militaire s'occupe de ce soin.

HYGIÈNE PRIVÉE.

En vain la salubrité générale serait l'objet de l'attention consciencieuse des magistrats; en vain les rues, les canaux, les égoûts, les établissemens publics de toute nature seraient dans un état complet de propreté, si les demeures des particuliers étaient des foyers d'infection, si elles étaient remplies d'impuretés de toutes sortes, ceux qui les habitent n'en seraient pas moins la proie des maladies épidémiques, et les victimes seraient

nombreuses. Or, il est impossible de se figurer l'aspect des habitations de nos pauvres, si on ne les a visitées; l'incurie dans laquelle ils vivent attirent sur eux des maux qui rendent leur misère affreuse, intolérable, meurtrière. Leur pauvreté devient fatale par l'état d'abandon et de démoralisation qu'elle produit, et dont les conséquences sont effroyables. Dans leurs caves obscures, dans leurs chambres qu'on prendrait pour des caves, l'air n'est jamais renouvelé; il est infect; les murs sont plâtrés de mille ordures; ils sont marquetés par les produits de l'expectoration, à l'endroit du lit, quand il s'en trouve un. S'il existe, ce lit, ce sont quelques planches sales, grasses, colantes; c'est de la paille humide et putrescente; c'est un draps grossier dont la couleur et le tissu sont disparus sous une couche de crasse; c'est une couverture qui serait semblable à un tamis, si l'humeur épaisse et huileuse dont elle est imprégnée n'en bouchait les pores. Les meubles d'une pareille chambre sont disloqués, vermoulus, tous couverts de saletés accumulées par couches, par l'usage de plusieurs générations. Les ustensiles, jamais lavés, jamais frottés, sont jetés sans ordre à travers l'habitation. Les fenêtres, toujours closes, sont garnies de papiers et de verres, mais si noirs, si enfumés, si bien recouverts d'un enduit dégoûtant, que la lumière n'y saurait pénétrer; et, le dirons-nous, il est certains propriétaires, ceux des maisons de la rue du Guet, par exemple, qui font clouer les croisées pour qu'on ne casse pas les vitres en les fermant et les ouvrant. Le sol de l'habitation des pauvres est encore plus sale que tout le reste; partout sont des tas d'ordures, de cendres, de débris de légumes que les malheureux ont ramassés dans les rues, des pailles pourries, des nids pour des animaux de toutes sortes. Aussi l'air n'est-il plus respirable; on est fatigué dans ces réduits d'une odeur fade, nauséabonde, quoiqu'un peu piquante, odeur de saleté, odeur d'ordure, odeur d'homme concentrée, toujours identique, spéciale, qu'on ne peut confondre avec rien et qui n'est comparable à rien.

Et le pauvre lui-même, comment est-il au milieu d'un pareil taudis? Ses vêtemens sont en lambeaux, sans consistance, consommés, recouverts, aussi bien que ses cheveux qui ne connaissent pas le peigne, ces matières de l'atelier. Et sa peau? Sa peau, bien que sale, on la reconnaît sur sa face; mais sur le corps, elle est peinte, elle est cachée, elle est imprégnée, si vous voulez, par les insensibles dépôts d'exudations diverses. Rien n'est plus horriblement sale que ces pauvres démoralisés, rien, si ce n'est leurs femmes. Quant à leurs enfans, ils sont décolorés, ils sont maigres, chétifs, vieux; oui, vieux et ridés; leur ventre est gros et leurs membres émaciés; leur colonne vertébrale est courbée

ou leurs jambes torses ; leur col est couturé ou garni de glandes ; leurs doigts sont ulcérés et leurs os gonflés et ramollis ; enfin ces petits malheureux sont tourmentés, dévorés par les insectes.

Voilà l'état des choses, voilà la misère que vous êtes appelés à soulager ; vous y parviendrez parce que vous le voulez, et que la volonté c'est la puissance.

Il faut, n'en doutez pas, augmenter les secours ; car le dénument absolu ôte à beaucoup d'hommes les moyens indispensables pour obtenir la propreté ; mais ces secours doivent être distribués d'une manière intelligente.

Les circonstances dans lesquelles nous sommes placés exigent qu'on multiplie le nombre des distributeurs, et qu'on leur adjoigne des dames, car qui peut mieux qu'elles prodiguer des soins bien entendus ; il faut diviser, subdiviser encore le travail, pour obtenir des résultats satisfaisans ; il faut que les commissaires chargés de la distribution n'aient à soigner qu'une rue, ou seulement quelques ménages ; il faut qu'ils puissent visiter, et visiter souvent, presque quotidiennement, la demeure de leurs pauvres, qu'ils puissent leur donner des conseils, des encouragemens, des avertissemens.

C'est ici le cas d'appliquer un principe incontestable : il faut écouter les économistes qui disent, des salaires et point d'aumônes ; il faut que les aumônes soient le salaire de la propreté ; il faut qu'elles soient la récompense des soins qui ne profitent pas seulement à ceux qui les prennent, mais à tous les citoyens. Il faut mettre la propreté à prix, et n'accorder les secours qu'à ceux qui les ont gagnés par les travaux qu'ils ont entrepris pour eux-mêmes et qui contribuent à la salubrité générale.

Il faut faire des distributions de balais, de vases, etc. ; enfin, de tous les objets qui peuvent servir à entretenir la propreté ; le tout sous l'inspection et la direction des distributeurs de secours et des inspecteurs de la salubrité.

La ville doit solder quelques escouades d'ouvriers munis de brosses, de bidons, de lait de chaux, afin de badigeonner toutes les demeures des pauvres ; cette dépense, qui serait extrêmement minime, est urgente ; elle produirait les plus grands avantages.

Il faut donner une activité beaucoup plus grande aux deux établissemens de bains institués pour les pauvres ; il faut que les médecins de quartier y envoient tous ceux qui en ont besoin, et ils sont nombreux ; il faut que les distributeurs de secours adressent aux médecins tous les individus dont la malpropreté est assez grande pour faire craindre une maladie.

Il faut que les appareils propres à la fabrication des bouillons gélatineux, qui maintenant peuvent fonctionner, n'aient point

de relâche ; ils doivent travailler sans cesse à donner aux indigens une nourriture plus animalisée.

Il faut engager les propriétaires à faire quelque chose pour les misérables qui périssent dans des demeures insalubres ; il faut faire ouvrir toutes les fenêtres, il faut faire des tuyaux de cheminée aux maisons qui en sont dépourvues : nous citerons celles de la cour Lebrun, par exemple ; il faut assainir les latrines particulières, paver les cours intérieures, etc., etc.

Enfin, il faut que tous les citoyens fassent leurs efforts pour accorder des secours à leurs malheureux compatriotes dénués de tout ; qu'on donne des vêtemens à ceux qui sont nus, du pain à ceux qui ont faim, mais toujours à une condition : le travail et la bonne conduite.

Tels sont les vœux que nous formons ; ils seront écoutés par vous, nous en sommes certains, car il s'agit de sauver des hommes.

Signé, DE CHAMBERET, BAILLY,
BRIGANDAT, KUHLMANN.

Thém. LESTIBOUDOIS, rapporteur.

A LILLE, chez L. DANEL, Imprimeur du Roi et de la Préfecture.

de réalisation qu'elles doivent trouver dans cette à donner aux indigènes une culture plus animale.

Il faut encourager les propriétaires à faire quelque chose pour les nègres qui habitent dans des demeures misérables; il faut faire ouvrir toutes les fenêtres, il faut faire des travaux de chaumière aux maisons qui en sont dépourvues; nous citerons celles de la cour Lebrun, par exemple; il faut assainir les latrines particulières, paver les cours intérieures, etc., etc.

Enfin, il faut que tous les citoyens fassent leurs efforts pour accorder des secours à leurs malheureux compatriotes détenus de tout; que on donne des vêtements à ceux qui sont nus, du pain à ceux qui ont faim, mais toujours à une condition : le travail et la bonne conduite.

Tels sont les vœux que nous formons; ils seront écoutés par vous, nous en sommes certains, car il s'agit de sauver des hommes.

Signé, DE GRAMMONT, BAMLET,
BLIGANDAT, KUHLMANN.

Théo. LASTROUBOIS, rapporteur.

A Lure, chez L. Dasse, imprimeur du Roi et de la Préfecture.